Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 18 Mars 1903. — No. 18

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT

TARIF DES ANNONCES

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la SOCIETE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE, 37, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole, et la responsabilité de ce service.

The Library, (Governm. Offices)

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA, Saint-Boniface, Manitoba Canada.

A SAINT-NORBERT

La bénédiction de la nouvelle cloche du prieuré des RR. PP. de la Trappe à Saint-Norbert a été une touchante cérémonie. A trois heures et demie, Mgr l'Archeveque entrait dans le choeur de l'église paroissale accompagnée de Mgr Ritchot, du T. R. M. Dugas, V. G., le P. Louis, supérieur des Trappistes, le R. P. Dandurand O. MI le R. P. Hudon, SJ., recteur du collège de Saint-Boniface, le R. P. Lecoq, O.M.I. le R. P. Poitras, O. M. I. le R. P. Lebel SJ., M. l'abbé Béliveau, M l'abbé Garnier, etc.

Dans la nef on remarquait à peu près toute la paroisse de Saint-Norbert et un grand nombre de personnes de Saint-Boniface et des localités environantes.

La cloche qu'on devait bénir était à l'entrée du chœur, supportée par des piliers revêtus des couleurs nationales, de fleurs et autres ornements.

Eut lieu d'abord la bénédictions du Très-Saint Sacrement présidée par Mgr l'Archevêque, puis M le Grand Vicaire donna un éloquent sermon de circonstance.

"Que votre voix retentisse à nos oreilles, car votre voix est pleine de douceur." Telles sont les paroles, tirées des saintes Ecritures, par lesquelles le prédicateur débuta. Cette cloche, dit-il, est une voix; une voix dont la mission est de chanter Dieu.

Tout parle ici-bas. Tout sur la terre proclame la puissance et la bonté du Créateur. Ainsi la végétation qui donne la nourriture aux hommes ou embellit la nature, les étoiles qui scintillent au ciel, l'eau qui gronde dans les océans, tout cela sont des voix qui glorifient Dieu. Mais la voix le plus aimée de Dieu, c'est la voix de l'homme. Mais comme l'homme ne peut pas à cause de sa faiblesse parler assez haut et assez fort pour toujours être entendu de ses semblables, il doit se servir d'un agent qui porte au loin sa prière: cet agent c'est la cloche. La cloche qui annonce les baptêmes, pleure les morts et appelle les fidèles aux lieux saints. La cloche invite généralement le chrétien à suivre les commandements de Dieu; mais la cloche que Mgr l'Archevêque va benir dans un instant a encore un mission plus haute et plus sainte; son but est de prêcher les conseils évangéliques. Cette cloche en effet est destinée à un monastère de saints religieux; elle règlera les actions de la journée du trappiste, elle dirigera son travail et lui rappellera à toute heure du jour ses règles, ses devoirs et aussi les promesses éternelles faites à ceux qui préfèrent Dieu au monde. Cette cloche sera encore une voix salutaire et une bénédiction pour le reste de la paroisse.

A l'issue de ce sermon Mgr l'Archevêque procéda à l'imposante et suggestive bénédiction de la cloche à laquelle il donna les noms de Marie Anne Sophie. C'est une belle cloche de 1100 lbs. faite d'un métal harmonieux qui chante le *la*. Mgr l'Archevêque la fit d'abord sonner, puis ensuite M le grand vicaire Dugas, les autres membres du clergé, et enfin les parrains et les marraines. Après la cérémonie il y avait grand diner du clergé et des parrains et marraines chez Mgr Ritchot.

L'hospitalité du vénérable curé de Saint-Norbert est toujours gracieuse et cordiale.

***

Le soir, c'était séance au couvent de Saint-Norbert. On jouait Athalie.

ATHALIE

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES

PERSONNAGES

Joas, roi de Juda—fils d'Ochosias Delle T. Marcoux,
Athalie, veuve de Joram, aieule de Joas Delle T. Turenne.
Joad, grand-prêtre, A. Ross,
Josabeth, tante de Joas, femme du grand prêtre, Delle M. A. Laurendeau,
Zacharie, fils de Joad et de Josabeth, Delle A. Laporte,
Salomith, sœur de Zacharie, Delle H. Chagnon,
Abner, l'un des principaux officiers du roi, Delle E. Cloutier.
Azarias, Delle T. Brochu.
Ismaël Delle J. Campeau.
Chefs des prêtres Delles { R. Garand / A. Poulin
Mathan, prêtre apostat, sacrificateur de Baal Delle M. Beauchemin.
Nabal—confident de Mathan Delle E. Ross
Agar—femme de la suite d'Athalie Delle G. Champagne.
Lévites Delles { E. Gosselin. / M. M. Menchamp
Chœur de Jeunes filles—
Solistes: Delle B. McDougall, E. Lacerte B. Marcoux, M. Dufort A. Dufort.
Au piano: Delle A. M. Jean

Ce grand drame de Racine demande des qualités et des aptitudes considérables. Disons à l'honneur du couvent de Saint-Norbert que ses élèves ont su maitriser toutes les difficultés de cette belle et tragique représentation. Bonne diction, bonne tenue, pénétration entière de chaque rôle, grande distinction de manières. Saluons Melle T. Marçoux jouant Joas, le petit roi; Melle A. Ross, dans le rôle de Joad, le grand prêtre; Melle T. Turenne qui a fait une fière et superbe Athalie; Melle M. A. Laurendeau interprétant Josabeth; Melle E. Cloutier, dans Abner; Melles M. Beauchemin, jouant Mathan. Tous les autres figurants ont très bien joué aussi leurs rôles.

Les chœurs ont beaucoup ajouté à l'effet impressionnant de ce drame. Ces chœurs sont d'un chant tantôt doux et simple comme une prière, tantôt triste comme une plainte, tantôt fier et fort comme un clairon. Solistes Mesdemoiselles McDougall et Lacerte. Melle A. M. Jean a tenu le piano de façon parfaite. Son accompagnement a donné un grand relief aux chœurs. La décoration scénique était bonne.

Une adresse fut présentée à Mgr au nom des élèves par A. M. Jean à l'issue de cette séance Mgr l'Archevêque félicita les révérendes Sœurs Grises et leurs élèves du beau succès de cette grande séance. Sa Grandeur demanda aux élèves de toujours aimer beaucoup la langue française, et donna sa bénédiction. Mgr Ritchot offrit aussi ses remerciements aux nombreux visiteurs.

La journée de dimanche dernier a été une bien belle fête pour la paroisse de Saint-Norbert.

UN BON ANTIDOTE

L'effet du BAUME RHUMAL sur les poumons est merveilleux. C'est l'antidote le plus parfait contre la consomption, son action est immédiate. La guérison est radicale, Dans toutes les pharmacies.

Louis-Gabriel Monet

La mort surprend toujours; mais lorsqu'elle s'attaque à un jeune homme plein de vigueur, le terrasse sans pitié et le foudroie en quelques jours, la surprise est plus grande qu'à l'ordinaire.

Tel fut le cas pour Louis-Gabriel Monet de Sainte-Agathe qui s'éteignait, dimanche, à l'hôpital de Saint-Boniface. Elève de Méthode au collège il fut saisi, au cours de la semaine dernière, d'une péritonite aiguë que vint compliquer un commencement de pneumonie. Le malade endurait d'atroces douleurs. En dépit des efforts du médecin et du dévoûment des sœurs l'implacable maladie suivit son cours, broyant les forces du pauvre martyr. Dimanche soir, à huit heures, muni des sacrements de notre mère la sainte Eglise, entouré de sa famille éplorée à laquelle s'était joint M le curé de Sainte-Agathe, Louis Gabriel remettait son âme entre les mains de son créateur. Il n'avait pas encore dix-huit ans.

Le lendemain, un service solennel était chanté dans la chapelle du collège Le R. P. Hudon, S. J., recteur, officiait. D'une voix émue il rappela de l'autel, avant de commencer la cérémonie, cet âpre droit de la mort à nous ravir les êtres les plus chers, droit qui s'exerce souvent de façon impitoyable, comme pour aviver dans les âmes le souvenir de cette parole: "Aujourd'hui mon tour, demain le tien." La victime, cette fois, n'était heureusement pas prise au dépourvu. Louis Monet fut un modèle de travail et de piété, ce qui ne rend pas morose car d'excellente humeur toujours, il était d'un commerce agréable et facile. Ce jeune homme en préparant son avenir pensait non seulement à son âme mais encore à l'âme des autres; il avait—on peut le dire maintenant qu'il n'est plus—les aspirations d'un apôtre. Comme lui, formons-nous tous courageusement afin de rendre notre vie la plus utile possible.

A dix heures ses confrères de classe, qui tous le matin avaient fait pour lui la Sainte Communion, priaient une dernière fois auprès de sa dépouille mortelle, exposée chez MM. Clark et Hughes, à Winnipeg. Dans l'après-midi le corps fut dirigé sur Sainte-Agathe, paroisse natale du défunt, où la sépulture eut lieu mardi.

Louis-G-Monet emporte l'estime de ses directeurs et de ses maîtres et l'affection de ses condisciples; il laisse le souvenir de ses succès d'étude et la douce influence de ses vertus. Ses confrères de classe, les congréganistes de l'Immaculée-Conception, les membres de la ligue du Sacré-Cœur, et tous s'empressèrent de contribuer à des prières spéciales pour le repos de son âme. Ces marques spontanées de sympathie sont la meilleure expression de condoléances qu'on puisse offrir à la chrétienne famille si douloureusement éprouvée.

MADAME THEOPHILE PARE

La paroisse de Sainte-Anne des Chênes est dans un deuil profond; la douleur qu'elle ressent est juste et légitime: son ange de la charité vient de déployer ses ailes blanches pour s'envoler dans le sein de Dieu. Madame Théophile Paré rendait sa belle âme à Dieu samedi dernier, le 7 de ce mois, à l'âge de 65 ans.

Sa disparition d'au milieu des fidèles de Sainte-Anne sera vivement sentie. La mort l'a enlevée, mais son souvenir vivra à jamais dans tous les coeurs. Madame Paré était la mère du déshérité de la fortune, du miséreux, sa "providence visible". Tout ce qu'elle possédait, elle l'abandonnait au pauvre, au délaissé, et Dieu sait avec quelle joie et quelle satisfaction. Sa foi ardente et éclairée lui avait appris qu'en adoucissant les souffrances de son prochain, en lui donnant le "verre d'eau" dont parle l'Evangile, en s'efforçant de cicatriser ses blessures, en pansant ses plaies, elle s'amassait des trésors pour le ciel, les seuls qui soient impérissables, puis, qu'ils sont des trésors de vertu; dépôt inviolable, parce que c'est dans le Paradis qu'il est placé.

Madame Paré n'a vécu que pour servir Dieu, accomplir sa volonté afin de mériter et d'être heureuse pendant la longue, l'éternelle vie qui suit notre court pèlerinage d'ici-bas.

C'est au couvent de Saint-Boniface qu'elle a reçu son éducation, et c'est là, sous la direction des saintes filles de la charité qu'elle a su apprendre à développer son amour pour Dieu qu'elle aimait comme la récompense infinie, comme le repos et la félicité sans fin promis à ses travaux. Sa piété était fervente, douce et confiante; elle consistait à embrasser avec promptitude et affection ce qui plait à Dieu, à tout faire en esprit de religion, paisiblement et humblement, à se sanctifier dans les voies même les plus ordinaires.

Madame Paré sur son lit de douleur, attendit avec calme l'heure du repos. Généreusement, avec une énergie et avec un courage dignes d'une sainte, elle offrit le sacrifice de ne pouvoir embrasser une dernière fois sa fille unique et bien aimée qu'elle avait donnée, il y a presque deux ans, à l'armée des servantes de Jésus-Christ, les Soeurs Grises de Saint-Boniface. "Si, disait-elle, pour voir mon enfant, il faut que les règlements de la communauté soient mis de côté ou suspendus, j'en fais le sacrifice." C'est avec ses dispositions d'héroïque chrétienne qu'elle fit ses adieux à la terre et que son âme s'élança vers les régions immortelles. Heureuse femme! heureuse fille d'avoir une telle mère! heureux époux d'avoir une telle épouse!

Les funérailles de Madame Paré ont eu lieu mardi dernier. L'église était remplie de fidèles accourus pour rendre leurs derniers hommages à celle que Ste Anne pleure et qu'elle regrettera longtemps.

Mgr l'Archevêque a bien voulu s'y faire représenter par son secrétaire. Monseigneur, connaissant la profonde estime que son illustre prédécesseur avait pour Monsieur Paré, a ainsi exprimé sa sympathie envers celui qui est sous le coup d'une si cuisante et terrible épreuve.

Le service a été chanté par le Rév. M. Giroux, curé, assisté de M. l'abbé Arthur Belliveau comme diacre, et de M. l'abbé Sal. Defoy comme sous-diacre.

UN PAROISSIEN.

R. I. P.

UNE CHANCE

Une chance de guérison est offerte aux malades atteints de consomption. Le BAUME RHUMAL est le remède recommandé par les médecins. 2311

Le Manitoba.
Mercredi 18 Mars 1903

NOTRE PASTEUR

Mgr l'Archevêque atteindra demain la 8ème année de son pontificat sur l'Eglise de Saint-Boniface.

Les sept années qui viennent de s'écouler, Mgr Langevin les a employées dans un labeur continuel et fécond pour les intérêts sacrés dont il a la charge. Aussi l'anniversaire de sa consécration est-il fêté avec amour par toute la population catholique de ce vaste archidiocèse.

Notre ville, grâce au singulier privilège qu'elle possède d'être le chef-lieu de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, peut honorer tout particulièrement son premier pasteur et son premier citoyen.

Puissent les démonstrations qui se succèderont ici cette semaine être agréables à Sa Grandeur! Prêtres, communautés religieuses et simples laïques, nous déposons tous aux pieds de notre évêque l'hommage affectueux et filial de notre dévouement à sa personne et de notre attachement à l'Eglise dont il est Prince et Docteur.

A OTTAWA

(De notre Correspondant Spécial)

Jendi, le 12 mars.

A dix heures du matin, la ville est enveloppée dans un brouillard qui permet à peine de voir à cinquante pas devant soi. Le ciel est voilé; l'humidité est pénétrante. On ne voit sur la place des palais législatifs que de rares fonctionnaires se rendant plus ou moins ponctuellement à leur poste. S'il était permis de jeter un coup d'œil dans l'intérieur des résidences, princières ou modestes, où depuis des semaines on se prépare à l'éclatante journée qu'est devenue la rentrées de chambres, on trouverait sans doute la perplexité peinte sur la figure d'un grand nombre de dames. Le temps est vraiment contrariant. Mais d'ici à trois heures de l'après-midi, il y a le temps d'une crise politique, et plus vraisemblablement, d'un rayon de soleil. Sans croire à la possibilité de la crise politique à ce moment, espérons néanmoins le rayon de soleil; je fais des vœux pour que les deux événements se produisent!

***

Malgré cette intempérie de la matinée, qui se déteint un peu sur les choses et sur les hommes, on rencontre pourtant des figures réjouies; ce sont celles des nouveaux sénateurs.

Ainsi que le prédisait un jour sir Richard Cartwrigt dans un mot cruel, la Providence réforme graduellement le sénat; la mort fauche rapidement dans les rangs des anciens. On verse bien un pleur obligé sur la mémoire de ceux qui partent ainsi, mais ceux qui viennent prendre leur place ne se croient pas tenus d'afficher des attitudes plus moroses qu'il ne faut. C'est comme à un changement de dynastie: le roi est mort, vive le roi.

Et ce cri joyeux, les libéraux ne sont pas les moins prompts à le pousser.

On se rappelle qu'avant leur avènement au pouvoir, il n'y avait point d'institution plus mal notée parmi ceux que le sénat: il fallait l'abolir. Aujourd'hui que c'est à leur tour d'y entrer, les anti-chambres des ministres ne se vident plus tant il y a de candidats à ce poste honorable. Il n'est plus question de le supprimer. Il faut d'ailleurs ne leur en pas vouloir de leur volte-face. Une deuxième chambre, qu'elle s'appelle le sénat ou autrement, est une garantie de bonne législation dans tous les pays.

***

A 2½ h. deux sénateurs—M. Legris, de la province de Québec et M. Frost, de la province d'Ontario, étaient assermentés et prenaient leur siège.

A trois heures le canon gronde; c'est le Gouverneur-Général qui se rend au parlement. En attendant son arrivée les salles du sénat se remplissent de spectateurs et surtout de spectatrices. Pourtant, si le brouillard est dissipé la voûte céleste est demeurée grise; le soleil,—ce soleil que nous attendions—est toujours récalcitrant; il ne sourira que tout à l'heure, après la cérémonie quand la foule s'écoulera, à la suite des fanfares et des beaux soldats qui composent l'escorte du gouverneur général.

Au premier rang des spectateurs se trouvent Son Excellence le délégué apostolique, Mgr Sbaretti et Mgr l'Archevêque d'Ottawa.

Mais voici que le Gouverneur Général va lire son message aux chambres, le discours du Trône. Tout le monde penche le cou et tend les oreilles; mais la voix ne porte pas, et chacun se remet à son naturel; on lira ce discours ce soir ou demain, dans les journaux.

***

Ce discours du Trône, il est terne et gris, comme la journée qui l'a vu se produire. La bombe lancée la veille dans la législature d'Ontario par le député de Manitouline, a-t-elle fait sauter des mains qui la tenaient la plume des ministres d'Ottawa? La secousse a-t-elle paralysé la force physique et l'imagination de tout le personnel administratif? Quoiqu'il en puisse être, le message de Son Excellence ne correspond point à l'idée qu'on se fait de l'importance réelle que la présente session doit avoir. La prospérité du pays, le couronnement du Roi, la conférence coloniale, l'immigration au Nord-Ouest, le traité concernant la démarcation des frontières entre le Canada et les Etats-Unis dans l'Alaska, toutes choses auxquelles le discours du trône fait allusion, sont presque déjà des antiquités. Il y a toutefois un point qui mériterait de fixer notre attention. C'est celui qui touche aux voies de transport. Pour l'Ouest; c'est là une question dont l'importance nous est connue. Si l'Est canadien veut accaparer la manutention de nos ressources et bénéficier de ce trafic, si l'on veut en un mot que nos produits ne suivent dans leur mouvement d'exportation que les voies nationales, il faut multiplier ces voies nationales; celles qui existent maintenant, quoique bien outillées, ne sont manifestement pas suffisantes

Voilà donc une matière pleine d'actualité et dont l'immédiate solution s'impose. Que fait le gouvernement? Se propose-t-il de mettre devant les chambres une mesure propre à nous donner cette solution? Pas du tout. La seule chose que nous promette le discours du Trône c'est une commission d'études! c'est-à-dire que le gouvernement n'a pas encore de politique à ce sujet! C'est une déception! Il y a longtemps que des études à peu près complètes de ce problème ont été faites.

Le gouvernement n'avait qu'à les adopter aux situations actuelles. Il a, dans ses édifices, tout ce qu'il faut pour cela. Il y a le ministère des chemins de fer, celui des canaux, celui des Travaux Publics, celui du commerce. A coup sûr, il aurait pu trouver dans ce personnel administratif des hommes capables de mettre au point toutes les questions que ce problème soulève. Il ne l'a point voulu, ou il a manqué de clairvoyance. Il ne s'est point rendu compte des besoins extrême du pays sous ce rapport. Il a manqué d'initiative. Il a failli à ce que le peuple a droit d'attendre de ses gouvernants.

***

Il semble que les gouvernements libéraux ne peuvent gouverner qu'avec des commissions.

Commission à Ottawa; commission à Québec; commission dans Ontario!

Les révélations qui viennent de se produire dans la législature de cette province affectent l'honneur de tous ses ministres. C'est la législature elle-même qui devrait faire la lumière complète sur ces accusations. Mais le gouvernement veut les renvoyer devant une commission parce que là la preuve devra se limiter aux actes de M. Stratton, le personnage nommé par M. Gamey. Les autres ministres courrent chance ainsi de sortir indemnes de cet abime creusé par eux tous.

L'IRLANDE

Hier était la fête de Saint-Patrice, le patron des Irlandais. Les fils de la Verte Erin ont dignement célébré ce jour, comme c'est, du reste, leur très louable habitude.

Saint-Patrice, né en 372, a prêché toute sa vie l'Evangile à la nation irlandaise; et sa parole persuasive, ses vertus, son cœur embrasé de dévouement, ont produit de telles œuvres que la légende s'en est transmise jusqu'à nous, entourée d'héroïque et sainte poésie. Aimé dans sa vie et vénéré après sa mort, la béatification et plus tard la canonisation sont venu apporter une lumière nouvelle à l'auréole qui nimbait déjà le front de l'apôtre.

Puissent toujours les Irlandais faire honneur au passé de leur noble race.

L'Irlande, c'est la terre de la foi vive et des convictions religieuses profondes; ce fut aussi longtemps la terre de l'infortune. Des jours meilleurs cependant semblent se lever sur elle. Ainsi, pour ne mentionner qu'un fait, le roi Edouard VII, d'un geste magnanime, vient de s'emparer de la question agraire de ce pays; et l'intervention royale fait naître l'espoir d'un règlement qui donnera du pain à tous les Irlandais et remplacera la rapacité de certains landlords trop peu enclins aux actes de justice sociale.

Nous souhaitons pour l'avenir une atmosphère de liberté et de tranquillité pour le pavillon vert à la harpe d'or.

Hommages a Mgr l'Archeveque

Dimanche dernier, après la grand'messe, les Forestiers Catholiques et les membres de l'A. C. B. M., se rendaient aux salons du palais pour présenter leurs hommages à Mgr l'Archevêque à l'occasion du 8ème anniversaire de sa consécration épiscopale. M. le Grand-vicaire Dugas et M. l'abbé Béliveau recevaient avec Sa Grandeur.

M J. E. Cyr, chef-ranger des Forestiers, et M. A. Marion, président de l'A. C. B. M., présentèrent chacun une adresse à Sa Grandeur.

Mgr remercia chaleureusement les deux sociétés de cette manifestation de dévouement et exprima tout le plaisir que lui causait cette démarche. Sa Grandeur demanda à tous ceux qui étaient présents de toujours être bons et fiers catholiques et leur donna l'assurance de la parfaite confiance qu'Elle avait en eux. Tous allèrent baiser la bague de Mgr. avant de se retirer.

"PRO TEMPORE"

L'Echo de Manitoba—d'Ottawa—appelle M. Joseph Bernier député de Saint-Boniface *pro tempore*.

M. Bernier n'a pas la prétention d'être député *in saecula saeculorum*, mais il a la prétention d'être réélu encore plusieurs fois malgré la haine fielleuse et la jalousie malade de la petite clique de l'*Echo*. Dieu sait les intrigues, les combinaisons, les échafandages dressés par cette clique il y a trois ans pour barrer le chemin à M. Bernier!

La même chose va se répéter cette année—avec les mêmes résultats......

Tant que le député de Saint-Boniface aura en face de lui des adversaires aussi misérables en arguments, aussi petits en moyens et aussi bas en caractères, il fera ses élections facilement. Le peuple sait parfaitement discerner entre la discussion légitime des questions politiques et la calomnie méchante de cuistres battus d'avance.

AU CLUB CONSERVATEUR

M. Fabien Soucy a de nouveau donné une jolie conférence au club conservateur vendredi dernier. C'était sur le côté pénible de la vie du soldat. Le conférencier a bien su retenir l'attention de son nombreux auditoire, qui l'a cordialement applaudi. Nous le félicitons nous aussi de son travail.

Le club marche toujours bien. Ses salles sont ouvertes tous les soirs; il a ses jeux, ses journaux son piano et un personnel obligeant. Le club a aussi sa chanson, composée de très leste main par M. Geo. L'Evêque.

Après-demain, vendredi, aura une très importante réunion. Que tous les membres fassent leur possible pour s'y rendre.

UN BUREAU DE POSTE A SAINT-BONIFACE

Le conseil de ville de Saint-Boniface vient de passer une résolution demandant au gouvernement fédéral de nous donner un bureau de poste plus spacieux que celui d'aujourd'hui

Nous doutons que le conseil ait jaimais passé plus opportune motion. Le bureau de poste actuel ne convient pas du tout. Le maître de poste est emprisonné dans une espèce de cellule, et l'appartement réservé au public peut à peine contenir une dizaine de personnes. Ce n'est raisonnable ni pour le maître de des poste ni pour le public.

Nous espérons que le ministère des postes comprendra lui-même que l'état de choses actuel n'est pas tolérable.

Le fait est que nous avons déjà trop tardé pour nous plaindre.

AVIS

La COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour être autorisée à se procurer un capital-actions et à changer son nom en celui de compagnie d'Assurance Montréal contre le feu.

E. LEF. de BELLEFEUILLE,
Procureur de la dite Compagnie.

Montréal, 20 janvier 1903.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte étendant la limite du temps prescrit pour le commencement et l'achèvement de l'entreprise de la Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

The Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

Par O. E. CULBERT,
Avocat de la Compagnie.

Ottawa, 12 février, 1903 17—25

La Sincerite Liberale

L'Echo de Manitoba n'est pas content du bill de rédistribution des comtés.

Pourquoi?

Tout simplement parceque les paroisses de Saint-Claude et de Fannystelle seront représentées dans la prochaine législature par le député conservateur de Dufferin, au lieu de l'être par M. Riddell, le député libéral du défunt comté de Lorne.

Pourquoi encore?

Parceque les paroisses de N-Dame de Lourdes, de Somerset, St. Léon et d'Altamont sont mises dans Manitou et auront pour député l'hon. M. Rogers, le ministre des Travaux Publics, au lieu d'avoir M. Riddell.

Ces paroisses étaient représentées par des Anglais sous Greenway. Parcequ'elles le seront encore sous Roblin, la feuille libérale prétend qu'on veut noyer l'élément français — que M. Greenway, lui, a tant aimé!

On ne saurait être plus cocasse. l'*Echo* essaie en vain de faire de la haute finasserie.

Et remarquez bien, s'il vous plait, que pour mieux jouer leurs lecteurs, les écrivains de l'*Echo* ne soufflent pas un mot du nouveau comté français d'Assiniboia, qui est à lui seul un cinglant démenti aux reproches de fanatisme anti-français dirigés par l'*Echo de Manitoba* contre le gouvernement.

Vous avez là un échantillon parfait de la sincérité de cette clique.

Ah! si on les écoutait, on en verrait de belles dans notre Manitoba!

Les affaires seraient bien conduites et nos intérêts entre bonnes mains—surtout si Greenway, leur chef, revenait au timon des affaires.

Vous tempêtez contre M Roblin, aujourd'hui. Qu'avez-vous à nous offrir en retour? Êtes vous assez garnis de toupet pour prétendre que nous serions mieux avec MM Greenway, Cameron et compagnie? Quelles marques de sympathies nous ont jamais donné ces hommes? Où sont leurs œuvres de bon vouloir? Où sont leurs promesses de toucher de nouveau à la question scolaire à notre avantage? Où sont leurs actes pour empêcher l'élément français d'être noyé par les autres races?

Répondez à ces questions, si vous en êtes capables.

En attendant vous n'avez pas le droit de vous présenter dans nos campagnes avec votre Greenway dans la bouche.

HENRI D'HELLENCOURT

Henri d'Hellencourt qui prétend tracer aux catholiques du Manitoba la conduite à tenir aux prochaines élections..............

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Notes Politiques

L'Echo parle avec dédain de l'assemblée tenue récemment à La Salle par l'Hon. H. Campbell et M. Joseph Bernier.

L'Echo trompe délibérément ses lecteurs. Sans doute cette assemblée n'était pas aussi nombreuse que celles qui se tiennent au Winnipeg Theatre en temps d'élection, mais elle était considérable pour la localité. Cette partie du pays est solide contre M. Greenway, n'en déplaise à l'*Echo*.

***

Londres—M. Charles R. Devlin, agent canadien d'immigration à Dublin, a été élu pour remplacer le colonel Lynch comme député de Galway à la Chambre des Communes. Il n'y a pas eu d'opposition. Les Canadiens suivants sont maintenant députés au parlement britannique; l'honorable Edward Blake, le lieutenant-colonel Laurie, M. George M. Brown, fils de feu l'honorable George Brown, M. Charles D. Rose, sir Gilbert Parker et M. Charles R. Devlin. MM. Devlin, Laurie et Blake ont siégé à la Chambre canadienne.

AU JOUR LE JOUR

Extrait des *Cloches de Saint-Boniface*, 10 mars, sur Le Bon Choix des Lectures:

"Peut-on mêler les lectures insignifiantes aux bonnes? Non; parcequ'on ne divise pas les énergies de l'âme sans préjudice pour le bien: car de même que les forces dépensées au travail digestif diminuent la puissance intellectuelle ordinaire, de même aussi les lectures insignifiantes absorbent des énergies qui ralentissent d'autant le vol de l'âme.

....

"Un livre, c'est un monde," disait un écrivain anglais; et un bon livre, c'est un monde meilleur offert à l'humanité. Faisons-nous donc les amis des livres excellents; ils nous aideront à vivre une vie digne de nous et procureront à notre esprit une des jouissances les plus réelles et les plus durables de la terre, car comme parle quelqu'un: on se lasse de tout excepté de comprendre."

***

M. J. A. David, avocat, vient de donner une conférence sur Sir George Etienne Cartier, au Club Morin, à Montréal. M. David a été bien inspiré en choisissant ce sujet. Sir George Etienne Cartier est une des plus grandes figures qu'ait jamais vu notre politique canadienne.

***

Le comté de Saint-Boniface n'a pas été modifié ainsi qu'on l'avait d'abord annoncé. Notre comté garde ses anciennes limites.

***

M. J. P. Tardivel, le directeur de la *Vérité* de Québec, annonce que pour raison de santé, il suspend la publication de son journal pendant six mois. Le journalisme est un rude et absorbant métier. Nous souhaitons à M. Tardivel de se bien rétablir pendant le repos qu'il va prendre.

***

La laïcisation continue en France:

Les livres de messe étant mal vus dans le personnel administratif, on prépare, paraît-il, au ministère de l'intérieur, un paroissien laïque qui sera distribué bientôt dans les préfectures, et où la formule de la bénédiction est arrangée de la façon suivante.

Dominus vobis Combes
et Combes spiritu Trouillot

OUI OU NON?

Sir Wilfrid Laurier déclarait récemment que la question des écoles était réglée. Est-ce vrai?

Nous prions l'*Echo de Manitoba* de répondre.

***

Est-ce que M. Greenway approuve les articles de l'*Echo de Manitoba* contre M. Roblin à propos de la question des écoles?

Est-ce que ces articles sont en harmonie avec le programme libéral au Manitoba?

Prière à l'*Echo* de répondre!

PROGRAMME DES FÊTES

Mardi, 17—1½ h. p.m. Réception des enfants de l'Orphelinat des garçons au presbytère de St. Marie, à Winnipeg.

Mardi, 17—3 h.p. Réception à l'école des Saints-Anges.

Mercredi, 18—3 h. p.m. Réception à l'Hospice Tache, à Saint-Boniface.

Mercredi, 18—8 h. p.m. Séance au collège de Saint-Boniface.

Jeudi, 19—10 h. a.m. Grand' Messe pontificale. Sermon de circonstance.

Jeudi, 19—7½ h. p.m. Séance au Pensionnat de Saint-Boniface.

Vendredi, 20—8 h. p.m. Séance à l'Académie Ste. Marie à Winnipeg.

Lundi, 23—7½ p.m. Séance à l'Ecole Industrielle à Saint-Boniface.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La mi-carême demain.

—Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

—Notre conseil municipal fera faire un bon nombre de nouveaux trottoirs cet été.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Canadian Northern Railway Company fera demande au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte autorisant la construction des lignes suivantes de chemin de fer:

(A) Commençant sur la ligne de la Compagnie à où près de Sperling, dans Manitoba et de là dans une direction sud et est en général et allant à un point à ou près de Morris, de là vers un point de la ligne de la Compagnie entre Ste-Anne et la frontière sud de la Province de Manitoba.

(B) Commençant à un point sur la ligne de la Manitoba Railway Company à où près de Hartney, dans Manitoba, et de là allant dans une direction généralement nord et ouest vers un poient à où près de Régina,

(C) Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de Swan River dans Manitoba, et de là le long de la Vallée de la Swan River dans une direction généralement Ouest vers un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à où près de l'endroit où la ligne de compagnie traverse la Rivière Saskatchewan.

(D) Commençant à ou près de Battleford d'un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à l'Ouest de Battleford; et de là dans une direction généralement Ouest vers un point sur la Rivière Brazeau dans le District d'Alberta.

(E) Commençant d'un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à où près d'Edmonton, et de là dans une direction généralment Ouest et sud vers un point à ou près de la Rocky Mountain House dans le District d'Alberta. Cet acte a aussi pour but d'étendre le temps prescrit à la compagnie pour la construction et le parachènement des lignes de chemin de la Compagnie.

(G) Commençant a un point sur la ligne autorisée du Morden and North Western Railway entre Neepawa et la frontière ouest de Manitoba; et de là allant dans une direction généralement nord-ouest vers un point sur la ligne autorisée de la compagnie entre Grandview et Battleford

Z. A. LASH,
Avocat des réquérants.
Toronto, Janvier 16 1903.

—M. Louis St Laurent est à se construire une boulangerie en arrière de sa résidence, sur la rue Notre Dame.

—On annonce que les Forestiers Catholiques de cette ville donneront une séance au profit de la cathédrale aux environs de Pâques.

—Grand assortiment de chapeaux de printempe pour hommes femmes et enfants au Bazar Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—Au Bazar pour vos chapeaux; c'est la semaine des chapeaux, faites votre choix; les chapeaux en feutre pour dames sont à grande réduction au Bazar.

—Les communautés religieuses sont fort occupées en ce moment à la préparation des séances qui seront offertes ces jours-ci à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque à l'occasion de 8ème anniversaire de son sacre.

—La rivière Rouge est naturellement de plus en plus dangereuse à traverser. La glace du reste a été fort mauvaise pendant tout l'hiver. La semaine dernière deux attelages ont fait le plongeon.

—M. N. Bergeron a reçu une dépêche de Los Angeles Cal, annonçant la mort de sa sœur Mde C. F. Caleman, qui était aussi la sœur de Mde A. Phaneuf et de Mde H. F. Despars, autrefois de Saint-Boniface.

—Les cours de l'Ecole Normale sont terminés depuis jeudi. Ces cours ont duré dix semaines. Mardi matin, les élèves ont présenté un joli service à vin à leur professeur de solfège, Mde. E. Prieur. Celle-ci leur a fait gracieusement servir des rafraîchissements dans l'après-midi.

Province du Manitoba

o o: o:

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen* *Minots*	*Total* *Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Org	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que "The Marconi Wireless Telegraph Company, Limited," une compagnie constituée par lettres patentes sous l'acte des compagnies de la province d'Ontario, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant les actionnaires actuels et futurs de ladite compagnie et toutes autres personnes qui pourraient à l'avenir devenir actionnaires de la compagnie à être constituée par ledit acte, et les constituant en un corps politique et incorporé sous le nom corporatif de "The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited," avec tous les droits, pouvoirs et privilèges qui ont déjà été octroyés par lesdites lettres patentes d'Ontario, ainsi émises, et par la loi relative aux corporations, et avec pouvoirs additionnels de transiger et faire des affaires télégraphiques au moyen de télégraphie sans fil ou autre télégraphie et d'établir, construire, maintenir et tenir en opération telle ligne ou lignes, ou réseau de télégraphe magnétique, électrique ou autre télégraphe ou communication télégraphique qui peuvent être nécessaires, accessoires ou avantageux à iceux ou à la collection, transmission ou livraison de tels messages, en tout ou en partie, et à exercer et posséder tels pouvoirs en aucune partie du Dominion du Canada, ou place dans sa juridiction, ou entre aucun point ou points là, et aucune île, province, pays ou place sur le continent d'Amérique ou près d'icelui, ou dans les îles Britanniques, ou le continent d'Europe, ou l'Océan Atlantique, ou dans aucune île ou place située dans l'Océan Pacifique ou ailleurs, à, de ou avec lesquels des communications ou raccordements télégraphiques pourront être établis du Dominion du Canada; et sous ces rapports, d'exercer tels autres pouvoirs généraux qui seraient nécessaires à l'établissement convenable ou à l'exploitation de telle entreprise.

Avec pouvoir d'acquérir, tenir, posséder, grever, hypothéquer telle propriété immobilière et propriété personnelle à telles places dans le Dominion du Canada, et en disposer tel qu'il peut être nécessaire pour l'entreprise de la compagnie, et de construire sur ladite propriété et de l'améliorer, y compris le droit d'entrer sur tels terrains, terrains riverains ou autres places quelconques, et de les arpenter, et par des procédés judiciaires, en prendre telle partie qui serait nécessaire aux besoins ici mentionnés, ou y ayant rapport, et de construire, poser ou établir telles lignes télégraphiques ou autres, fils ou câbles sur ou par dessus ou sous tels terrains, cours d'eau ou autres eaux, dans le Dominion du Canada ou contigu à icelui, soit pour ses propres besoins ou pour raccordement avec les lignes ou autres facilités ou moyens de communication d'aucune autre compagnie ou personne engagée dans la transmission de messages par quelque moyen que ce soit.

D'entrer en marchés et de faire des contrats avec aucune cité, ville, village ou municipalité dans le Dominion du Canada, ou avec les gouvernement fédéral ou provinciaux pour établir telles lignes ou réseaux de communication soit en tout ou en partie, ériger des stations, bâtisses, poteaux, ou communication de quelque sorte, nature ou description que ce soit, nécessaires ou utiles y ayant rapport, et de s'en servir et les tenir en opération sur n'importe quelle rue, place ou autre propriété publique, dans les limites de n'importe quelle municipalité ou dans les limites de n'importe quelle propriété appartenant à la Couronne.

D'acquérir, posséder et garder des inventions, brevets, droits de brevets, concessions, licences, et d'en vendre, céder ou accorder des droits, licences, concessions ou privilèges.

D'acheter ou autrement acquérir, posséder, garder, vendre, céder, transférer des parts du capital-actions et obligations ou autres preuves de redevances, de compagnies, et d'exercer tous les privilèges de propriétaire, y compris le vote sur le capital ainsi possédé.

D'acheter, louer, ou autrement acquérir, la ligne ou les lignes de n'importe quelle compagnie de télégraphe, téléphone ou câble, constituée au Canada ou ailleurs; de prêter de l'argent pour aider telle compagnie à agrandir ou étendre ses propriétés, facilités ou raccordements, de coopérer avec, ou faire des raccordements avec telle compagnie ou compagnies, ou entreprendre l'exploitation de leurs propriétés, en tout ou en partie, et généralement, de faire tout pour promouvoir la conduite et l'extension de ses affaires, de transmettre des renseignements et messages publics et particuliers, ou la collection ou livraison d'iceux.

D'emprunter de l'argent et d'émettre des obligations, billets promissoires ou autres reconnaissances de dettes et de les garantir par la propriété immobilière ou personnelle appartenant à la compagnie, de faire et exécuter, garantir, indemniser, et autres obligations ou assurances en rapport avec, ou découlant de, l'exercice de ses pouvoirs et de la transaction de ses affaires.

D'entreprendre la transmission de messages, communications ou renseignements pour le public ou autres, avec qui elle pourra entrer en contrat, et de percevoir paiement pour ce service.

De confirmer et légaliser les cinq millions de dollars payés au capital déjà fermé et émis par ladite compagnie constituée par lesdites lettres patentes d'Ontario et déclarer que ledit capital ne sera pas imposable pour appels.

GREENSHIELDS, GREENSHIELDS,
HENEKER & MITCHELL,
Solliciteurs des requérants.
Daté à Montréal, le 28 janvier 1903.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant "The Shipping Federation of Canada," avec bureau central dans la cité de Montréal, en vue des fins suivantes:

Pour amalgamer et fédérer les propriétaires de vaisseaux, gérants de navires et agents, individus ou corporations, existant ou devant exister, et toutes autres personnes ou corporations qui pourront dans la suite être intéressés dans le commerce de navigation ou autrement et de co-opérer avec toutes autres associations, compagnies ou personnes; afin de considerer toutes questions et affaires affectant les intérêts du commerce de navigation au Canada ou autres commerces en rapport avec celui et de prendre toutes mesures qui seront jugées utiles pour promouvoir et protéger tels intérêts; afin aussi d'acquérir, posséder et disposer de biens meubles et immeubles, afin d'organiser afin d'organiser, régler et dissoudre toutes succursales; afin de protéger et indemniser ses membres de telle façon qui sera nécessaire; afin de voir au règlement des discussions; afin de faire des by-laws, règles et règlements pour le gouvernement de la compagnie, pour atteindre sa fin, imposer ses honoraires, primes, souscriptions et penalites sur ses membres; et de posseder tous autre droits nécessaires ou incidents, pouvoirs et privilèges necessaires ou incidents ou pouvant concourir aux fins plus haut mentionnées.

PEERS DAVIDSON,
Avocat des requérants.
Daté dans la Cité de Montreal ce 26ème jour de février 1903. 16-25

UNIVERSITE DE MANITOBA

Les examens annuels de l'Université de Manitoba auront lieu aux dates suivantes

Arts et Droit—Lundi, avril le 20.

Médecine—Lundi, mai le 11.

Immatriculation—Lundi, mai le 25.

Toute demande d'admission à écrire sur aucuns de ces examens doit être entre les mains du Régistraire de l'université au moins 30 jours avant la date de cet examen.

G. I. LAIRD.
Régistraire.

NAISSANCE

Le 6 mars Mde E. Richard de Hickson N.D. un garçon.

AVIS

Avis est par les présentes donne que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochain session d'un acte autorisant le Canadian Northern Railway de s'amalgamer avec ou d'acheter les lignes, la propriété, les droits et franchises de la Western Extension Railway Company.

Daté ce douzième jour de mars 1903.

Z. A. LASH,
Avocat des réquérants

UNE BELLE OCCASION!

D'AVOIR UNE MONTRE ET UNE CHAINE GRATUITEMENT. PAS D'ARGENT DEMANDÉ.—CHAQUE HOMME, FEMME, JEUNE FILLE OU JEUNE GARCON A LA MEME CHANCE.

Afin de répandre les Pilules "English Toxin," du Dr. Arnold parmi les personnes souffrantes nous faisons l'offre généreuse que voici:

Si vous nous envoyez votre nom et votre adresse et agréez de vendre 12 boites des Pilules "English Toxin" du Dr Arnold à 25c. la boite nous vous donnerons gratuitement une belle montre et sa chaine, pour homme, ou dame, ou votre choix parmi des bijoux, jones, violons, mandolines, services à thé, matinées en satin, cameras, etc. Rapelez-vous, que nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules et que vous n'avez à en vendre que 12 boites avant d'avoir les prix. Ceci est une offre venant d'une compagnie responsable et qui a déjà dépensé plusieurs milliers de piastres en prix de cette sorte dans toutes les parties du pays. Rappelez-vous aussi que les pilules du Dr Arnold sont un remède bien connu pour les reins, la vessie, la maladie de bright, la diabète, le rhumatisme les troubles nerveux, et autres désordres, et sont en vente par tous les pharmaciens de première classe et vendeurs de remèdes dans toutes les parties du monde Vous n'avez qu'à les montrer pour les vendre. Vous n'offrez pas une chose inconnue. Nos montres sont des montres ordinaires pour dames ou homme, métal nickele, avec jolie ornementation. Ces montres tiennent parfaitement le temps. Personne aura honte de les porter; montre envoyée gratuitement sur reçu de l'argent de 12 boite des pilules Toxin. Ecrivez immédiatement et soyez le premier dans votre localité à gagner cette montre aussitôt que nous recevrons votre adresse, nous vous enverrons douze boites de pilules avec notre catalogue illustré, ainsi qu'une jolie carte vous nommant notre agent. Encore une fois nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules. Nous défrayons toutes les dépenses et agissons ainsi pour annoncer nos pilules. Ne retardez pas mais écrivez de suite et gagnez ce beau cadeau avant les fêtes.

Adresse ARNOLD MEDECINE Co., Dept.125. 50 Adelaide St. East, Toronto Ont.

C. O. F.

A une assemblee de la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, tenue mercredi le 11 Mars, la résolution suivante a été adoptée.

Proposé par le Frère J. B. Leclerc appuyé par le Frére 1er Conducteur qu'il soit résolu.

1er Que la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec regret la perte que viennent de subir les Freres J. N. Senez Vice Chef Ranger et Joseph Cusson.

2m La Cour envoie aux Fréres éprouvés et à leur famille l'expression de ses sincères sympathies.

3em Que copie de la présente leurs soient transmise aux familles ainsi qu'à la presse.

J. A. Prendergast,
Sec. Arch.



BEBES GAIS

IL N'Y A QUE LES BEBES JOUISSANT D'UNE PARFAITE SANTE QUI SOIENT JOYEUX ET HEUREUX.

Quant un bébé est revêche, acariâtre ou sans sommeil, la mère peut être certaine qu'il n'est pas bien. Il y a certains petits malaises dus à des désordres d'estomac ou d'intestins qui échappent, se manifestent sous forme d'irritabilité, d'insomnie. Une dose de Tablettes Baby's Own, donnée alors remettra les bébés parfaitement bien et leur procurera un sommeil sain et naturel, sans compter que vous pouvez être certain que ce remède ne contient ni opiats ni drogues préjudiciables à la santé. Des milliers de mères ne donnent pas d'autres remèdes à leurs enfants, et toutes celles qui ont essayé les Tablettes en font des louanges. Mme A. McDonald, Merton, Ont., dit: "Les Tablettes Baby's Own sont le meilleur remede pour les petits que j'aie jamais employé, et j'en garde toujours à la maison en cas de besoin." Bonnes pour les enfants de tous âges, depuis les enfants naissants en montant Vendues à 25 cents la boite, chez les marchands de remèdes, ou envoyées franco par la poste, en écrivant directement à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LE SECRET DE LA SANTE

EST UN SANG PUR, RICHE, ROUGE ET DES NERFS FORTS.

Vous pouvez toujours reconnaître les hommes et les femmes anémiques. Ils sont pâles, faibles et languissants; ils sont victimes de maux de tête de tête et de dos, ils se fatiguent aisément et ont de toujours de l'aversion pour l'exercice. Ils ne peuvent manger ou ils ne digèrent pas ce qu'ils prennent. Leurs nerfs affaiblis les empêchent de dormir; leur caractère est irritable; leur vitalité nulle. Et tout cela est le fruit d'un sang impur et de nerfs faibles. Vous pouvez promptement chasser l'anémie en enrichissant votre sang et en tonifiant vos nerfs avec les Pilules Roses du Dr Williams. Elle produisent un bon appétit, un sommeil sain, des dispositions à la gaieté et une santé parfaite. Elles sont incomparablement le grand remède vivifiant que la science ait encore découvert. Par tout l'univers, des gens reconnaissants affirment la vérité de ces déclarations. Mlle A. M. Tu key, Oxdrift, Ont., dit:—"J'ignore ce que je serais devenue sans les Pilules Roses du Dr Williams. Mon sang paraissait avoir été changé en eau et je souffrais de maux de tête, vertige et prostration générale. Evantuellement, je devins si faible que je pouvais à peine circuler. J'essayai plusieurs remèdes, mais ils ne me firent aucun bien. On me conseilla alors d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et bientôt je commençai à éprouver un grand bien de leur emploi et après les avoir prise pendant quelques semoines, toute mon ancienne force et ma santé revinrent."

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent à expérimenter avec d'autres remèdes quand les Pilules Roses du Dr Williams vous mettront sûrement bien. Vous pouvez les avoir chez n'importe quel marchand de remède, ou franco par la poste, à 50c la boite, ou six boîtes pour $2.50, en écrivant directement à la Dr Williams' Medecine Co., Brockville, Ont.

DANS VOTRE INTERET

N'oubliez pas de suivre un traitement avec les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard. Vous n'aurez qu'à vous en féliciter. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

Le Pain-Killer devrait se trouver dans toutes les demeures; c'est le meilleur remède universel qui soit fait. Il est employé comme liniment pour meurtrissures et enflures. Pris à l'intérieur pour crampes et diarrhée. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, celui de Perry Da-Davis.





FEUILLETON DU MANITOBA.

LE CITOYEN CAPITAINE SPARTACUS

(CHOUANS ET BLEUS)

I

No. 2

Enfin, n'y pouvant plus tenir, il marcha vers Spartacus, et lui cria dans l'oreille:

—Citoyen capitaine!

Celui-ci répondit par un ronflement vigoureusement modulé.

—Allez donc courir après les chouans avec une pareille espèce! murmura Collet. Citoyen Tricotel!

—Hein! Vive la République une et... Adressez-vous à ma femme, au comptoir!

—Sa femme! C'est une souche que cet homme...Capitaine! capitaine!

—Là, là, citoyen lieutenant! dit Spartacus, qui s'eveillait enfin. A qui en avons nous donc pour crier ainsi! Je ne dors pas, peut être! je prends une minute de repos, voilà tout. Mon opinion est que cela ne peut nuire en rien au salut de la république, à laquelle j'appartiens corps et âme.

Le lieutenant répondit sèchement:

—Nous allons à la Gacilly, où la garnison est en péril. Pendant que nous dormons...

—En conscience, je ne faisais que sommeiller, interrompit Spartacus avec un sourire aimable. N'en parlons plus; j'ai fini...Citoyens soldats, je vous engage à vous relever, et en route!...Pour mon compte, lieutenant, je vous supplie de croire qu'il me tarde beaucoup de m'immoler en faveur de la patrie. Je n'ai pas pris pour rien les deux noms que je porte. Spartacus, afin que vous le sachiez, était un vertueux representant du peuple, très-connu à Rome; Publicola était un esclave de l'antiquité qui sut briser ses fers, par sa force et par son adresse. Ce sont mes patrons à moi, continua-t-il en s'échauffant; je veux, marchant sur leurs traces, anéantir l'aristocratie; je veux combler cette sentine exhalant au sein du pays ses émanations pestilentielles et contre-révolutionnaires; je veux baigner dans mon sang l'autel de la patrie, teindre avec mon sang l'étendard de la liberté; je veux...Oui citoyens! c'est mon opinion.

—Peste! il parait que c'est un rude, malgré tout, se dit le lieutenant, étourdi par ce magnifique élan patriotique; nous verrons bien.

II

Vis-à-vis de la petite troupe républicaine, au-dessus d'un massif d'arbres géants, s'élevaient les toits pointus du château de Sourdéac, ancienne résidence des ainés de la maison de Rieux.

Il y a quelques années à peine, on voyait encore, au sommet du coteau, les pittoresques constructions du vieux manoir; mais elle viennent de faire place à un bâtiment bourgeoisement carré, badigeonné sur toutes les jointures, et auquel deux belles fenêtres en accolade, conservées, nous ne savons trop pourquoi, à l'étage inferieur, donnent la physionomie la plus bizarrement ridicule.

On dirait qu'un malin architecte, forcé d'ailleurs de suivre à la lettre les idées de l'acquéreur de fraiche date, a conservé ces deux fenêtres comme une matérielle et piquante épigramme du passé.

En 1793, la fière devise: "A tout heurt, Rieux!" ne se lisait déjà plus au fronton du portail. Le château de Sourdéac était veuf et dépouillé; mais on sentait planer encore, autour du donjon dix fois séculaire, comme un vague ressouvenir de cette race chevaleresque et glorieuse entre les races bretonnes.

Maintenant tout a disparu, et tout disparait ainsi tour à tour; la vaillante terre de Bretagne, dont l'histoire se lisait à face du ciel, depuis les druides jusqu'à nous, dans ses monuments et dans ses ruines, la Bretagne "se rebouvelle;" elle se drape gauchement sous les oripeaux de Paris; elle gratte elle-même son sol, bouleverse de cette poussière des vieux âges qui était sa plus belle parure.

Bientôt, neuve, propre et débarrassée de ces grands décombres, elle roulera son passé; Rieux, Rohan, Clisson, Goulaine, noms devenus manants, seront mis au grenier

Alors la Bretagne sera une province présentable, une province illustre peut-être, car son beurre, et ses huitres sont des gages plus que suffisants de célébrité, indépendamment des décrépitudes de l'histoire.

En avant du château et un peu de côté, la Forêt-Neuve, étageant ses derniers arbres sur le penchant d'une petite colline, descend jusque dans la plaine en pointe aiguë et régulière; là, elle se trouve par un ruisseau affluent de la rivière d'Oust, qui contourne la pointe et dessine son angle aussi nettement que s'il était tracé de main d'homme.

L'espace compris entre le courant et le bois forme un de ces charmants réduits si communs dans le Morbihan: Le voisinage de l'eau change la lande en pelouse moëlleuse et touffue; la forêt vous prête son ombre et sa fraîcheur; devant vous, à une lieue de distance, le coteau de Bains, dont les jolis bosquets se couronnent d'arêtes abruptes et rocheuses, déchire sa rampe tout à coup et vous montre, à perte de vue, la campagne de Redon, diaprée de longues bandes lilas, vertes, dorées ou jaune sombre, selon qu'elle produit le sarrazin, le trèfle, le froment ou les tristes ajoncs; à droite, le marais de Glénac, lac immense en hiver, en été prairie émaillée de fleurs; à gauche, l'autre, moitié de la colline de Bains lande aride, rose comme un feutre, dominée seulement par deux pierres druidiques d'une gigantesque hauteur...

C'était de ce côté que venaient les républicains. Au moment où, éloignés d'une demi-lieue à peine, ils se remettaient en marche sur l'appel de leur éloquent capitaine, trois individus étaient couchés au bord du ruisseau, et s'entretenaient aussi tranquillement en apparence, que si le pays eût été en pleine paix.

Deux d'entre eux portaient sur leurs pantalons fatigués des blouses de toile écrue, serrées à la taille par des "chollets," mouchoirs aux couleurs tranchées: leur coiffure consistait en larges chapeaux de paille, ornés sur le devant d'une cocarde blanche. Tous deux étaient grands, bien faits, et, malgré leur pauvre accoutrement, pouvaient passer, par tous pays, pour de forts beaux garçons.

Le plus jeune avait vingt ans au plus; son front ressortait blanc et poli sous les boucles épaisses de ses longs cheveux noirs, quand son œil se levait sur son compagnon plus âgé, une expression de familiarité, tempérée par un affectueux respect, se lisait dans son regard.

L'autre pouvait avoir trente ans; il était d'une taille un peu moins élevée; mais ses membres admirablement proportionnés, ses formes qui se dessinaient vigoureuses et nettes sous l'étoffe grossière de son costume, accusaient une force et une agilité peu communes. Son œil était perçant outre mesure, on y lisait une détermination indomptable. L'habitude hautaine et réfléchie de son visage entier disait énergiquement que vigueur physique, intelligence et courage se trouvaient réunis en lui, et qu'il lui suffirait de se dresser de son haut pour dépasser de la tête le vulgaire.

Pour le troisième compagnon, dont nous n'avons pas dit un mot encore, c'était un enfant; une jolie figure féminine aux yeux d'un bleu obscur; doux et tendres comme les yeux d'une fille, à la peau blanche, délicatement veinée, aux joues un peu trop pâles peut-être, encadrées par deux grappes de boucles blondes et brillantes, les plus gracieuses qu'on pût voir.

Son costume ne ressemblait en rien à celui des deux autres; c'était quelque chose de bizarre, de presque théâtral.

Une toque de velours vert fleurdelisée d'argent, et portant au milieu une petite cocarde blanche, était jetée de côté sur sa tête, dont elle ne couvrait pas la moitié; une sorte de spencer, aussi de velours vert, aux mille boutons d'argent, serrait sa taille svelte et dégagée; un large pantalon de coutil blanc, plissé sur les hanches, descendait jusqu'à ses pieds, d'une merveilleuse petitesse, et s'attachait sous des bottines en peau de daim au moyen de courroies assez semblables à nos sous pieds.

Par-dessus son spencer, une écharpe de soie blanche à franges d'argent entourait sa taille, laissant voir les crosses sculptées d'une paire de pistolets et le manche d'un riche poignard oriental.

A voir l'enfant, et le costume, on eût dit un de ces pages mignons qui portaient au moyen âge, le missel à fermoirs dorés des nobles châtelaines.

Il paraissait avoir seize ans à peine.

Tandis que ses compagnons causaient avec vivacité, il restait, lui, demi-couché dans une attitude passive, et semblait plongé dans quelque vague rêverie.

Chacun de ces trois personnages avait près de lui un fusil double; à quelques pas d'eux on voyait, attachés aux derniers chênes de la forêt, trois magnifiques et fringants chevaux de selle, qui se reposaient à l'exemple de leurs maîtres et broutaient paisiblement les branches basses des des arbres.

—Ma foi, mon cousin, disait le plus jeune des deux interlocuteurs, vous avez beau dire, je veux envoyer une paire de balles à ces manants qui nous arrivent là-bas.

(A suivre)

Aussi agréable au goût que la crème. L'Emulsion d'huile de foie de morue "The D & L" fait le plus grand bien aux personnes atteintes de violentes toux et qui souffrent d'hémorrhagies. Fabriquée par The Davis & Lawrence Co., Ltd.

ONT FAIT LEURS PREUVES

Dans les affections nerveuses, insomnies et manque d'appétit, les médecins conseillent les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.